



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 21 janvier 2026
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Mario Zanth, maire
Kyle Cyr, Conseiller quartier 1
Stephane Fournier, conseiller quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Simon-Olivier Péladeau-Houle, conseiller quartier 6
Trevor Stewart, conseiller quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Pierre Voisine, Directeur général
Monique Ouellet, greffière
Karine McCulloch, Adjointe greffière

ABSENT: Samuel Cardarelli, conseiller quartier 4

1. Ouverture de la réunion

Le maire Mario Zanth ouvre la réunion à 19h00.

2. Reconnaissance de territoire

Le maire Mario Zanth fait la lecture de la déclaration de reconnaissance des territoires autochtones.

3. Moment de réflexion

Le conseiller Grimard fait la lecture du moment de réflexion.

4. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2026-01

Proposée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté, avec une modification visant à déplacer l'item 15.2 à l'item 14.1, afin de permettre l'ajout d'informations supplémentaires et un règlement révisé.

ADOPTÉE

5. Déclarations d'intérêts pécuniaires

Aucune

6. Réunion à huis clos

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 19h02 et retournent dans la salle du conseil à 19h13.

RÉSOLUTION 2026-02

Proposée par Stephane Fournier

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que modifiée :

6.1 Procès-verbal de la réunion à huis clos du 12 novembre 2025

6.2 Mise à jour sur l'achat d'un terrain pour un centre sportif

ADOPTÉE

7. Résolution pour retourner en réunion ouverte

RÉSOLUTION 2026-03

Proposée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

Appuyée par Kyle Cyr

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

ADOPTÉE

8. Rapport de la réunion à huis clos

Le maire Mario Zanth informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et que des directives ont été données au personnel.

9. Annonces / Présentations spéciales

Conseillère Choinière annonce le carnaval de Bourget du 27 janvier au 1er février 2026.

Conseiller Fournier souligne le lancement du plan d'amélioration communautaire. Les consultations débutent le 2 février pour aider les entreprises locale a bien préparer leur demande.

Conseiller Stewart annonce le carnaval d'Hammond du 4 au 10 février 2026.

Conseiller Lalonde annonce le carnaval de Clarence Creek organisé par le club lion du 12 au 22 février 2026.

10. Items du Comité plénier

10.1 Délégations/Présentations

a. Jennifer Lambert des CUPR sur le Plan d'action de 10 ans sur le logement et l'itinérance

Jennifer Lambert présente le plan d'action décennal des Comtés unis de Prescott et Russell en matière de logement et d'itinérance.

En réponse à des questions sur les statistiques, elle mentionne que celles-ci sont disponibles sur le site Web des Comtés unis de Prescott et Russell, tout comme les plans décennaux précédents.

Suivant des questions, Jennifer Lambert explique que les Comtés unis de Prescott et Russell cherchent actuellement à obtenir davantage de financement, auprès du gouvernement provincial et fédéral, et de certains ministères, afin de soutenir le plan. Elle mentionne également que les Comtés unis de Prescott et Russell recherchent des collaborations afin de pouvoir faire davantage pour le plan.

Le Conseil demande plus d'informations sur le plan financier mis en place par les Comtés unis de Prescott et Russell pour soutenir ce plan d'action décennal sur le logement et l'itinérance.

b. Sergio Gonzalez avec une pétition pour installer des dos d'âne sur les rues Coté et Caron, pour réduire la limite de vitesse à 40 km/h et pour ajouter des panneaux d'arrêt toutes directions au carrefour avec la rue Diane

Sergio Gonzalez présente sa pétition.

Suivant des questions, Jean-Luc Jubinville mentionne que la vitesse sera un sujet qui sera pris en compte dans le développement du plan d'action de la

Vision Zero, qui a été adopté par le conseil en 2025. Il mentionne également que le plan de transport multimodal, qui est présenté pour adoption ce soir, inclut des mesures d'atténuation du trafic et si le plan est adopté, il permettra de mettre en place une politique afin d'identifier les chemins qui requiert des mesures d'atténuation.

Conseiller Fournier rappelle l'importance de rapporter les incidents à la PPO, afin que ceux-ci puissent aller faire plus de présence dans le secteur.

En réponse à des questions, Pierre Voisine mentionne que la province a mis en place des fonds pour des mesures d'atténuation de la vitesse, en remplacement des caméras de vitesse.

QUE la pétition soit reçue et mise en dossier.

10.2 Pétitions et correspondance

Aucune

10.3 Avis de motion

Aucune

10.4 Rapports des comités/services

a. Budget 2026 considéré adopté

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par André J. Lalonde

QUE le rapport CLERK2026-01, informant formellement le Conseil que le budget 2026 a été considéré comme étant adopté en date du 9 janvier 2026, conformément à la Loi municipale de 2001 et des règlements 530/22 et 580/22 de l'Ontario, soit reçu.

ADOPTÉE

b. Modifications apportées à la politique de soutien aux organisations à but non lucratif

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Carl Grimard

QUE le Comité plénier recommande au Conseil d'adopter les changements à la politique de support pour les organisations à buts non-lucratifs, telle que jointe au rapport n° CORP-2026-003.

ADOPTÉE

c. Proposition d'accord sur la gestion du Programme de gestion des situations d'urgence pour La Nation

Suivant des questions, Mario Cardinal précise que cette entente inclue toute situation d'urgence, en dehors du service d'incendie.

Suivant des questions, Mario Cardinal souligne les avantages pour la Cité de Clarence-Rockland de travailler avec les autres municipalités, entre autres, d'avoir plus d'expertise et plus de pouvoir dans les prix d'achat en grande quantité.

Suivant des questions sur jusqu'où la Cité ira pour offrir des services à d'autres municipalités, Pierre Voisine ajoute que cela dépendra de ce que les municipalités des CUPR souhaitent. La possibilité d'un seul chef pompier pour toute une région, ce fait ailleurs et est possible, si les autres municipalités le veulent. En plus des avantages partagés par Mario Cardinal, Pierre Voisine note le partage des coûts liés au personnel et la formation commune que ceux-ci reçoivent, leur permettant de mieux travailler en équipe par la suite.

Suivant des questions, Mario Cardinal mentionne qu'il n'y a pas d'augmentation d'employer prévue dans le rapport présenté.

Pierre Voisine ajoute que chaque municipalité maintient son propre personnel et qu'advenant plusieurs situations d'urgence en même temps, le personnel travaillera dans sa propre municipalité et ira chercher de l'aide mutuelle, comme il le fait déjà.

Proposée par Stephane Fournier

Appuyée par Carl Grimard

ATTENDU QUE la Municipalité de La Nation a demandé que la Cité de Clarence-Rockland envisage de conclure une entente visant à offrir un appui à la gestion de son Programme de gestion des situations d'urgence;

QUE le directeur des Services de protection de Clarence-Rockland soit autorisé à entamer des négociations avec le directeur général de la Municipalité de La Nation dans le but de fournir un appui au niveau de la gestion de leur Programme de gestion des situations d'urgence, tel que recommandé au rapport no. EMERG2026-001.

ADOPTÉE

d. Renouvellement de l'accord avec les services d'incendie de La Nation et Casselman – 2026 et 2027

Suivant des questions, Pierre Voisine explique que Clarence-Rockland dispose d'un modèle de gestion solide pour ses services d'incendie et d'un personnel qualifié. La municipalité a déjà mis en place des politiques, des procédures et des formations, et le fait de les partager avec d'autres municipalités qui en ont besoin est une bonne chose, pour l'instant. Si le projet de mise en place d'un service d'incendie commun au sein des CUPR n'aboutit pas, ce modèle ne pourra pas être envisagé à long terme.

Proposée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

Appuyée par André J. Lalonde

ATTENDU QUE le Service d'incendie de Clarence-Rockland gère le Service d'incendie de La Nation depuis juin 2023;

ATTENDU QUE le Service d'incendie de Clarence-Rockland gère le Service d'incendie de Casselman depuis mars 2024;

ATTENDU QUE les deux municipalités, La Nation et Casselman, ont exprimé leur intérêt à poursuivre ces ententes, lesquelles se sont avérées bénéfiques pour toutes les parties;

QUE le chef du Service d'incendie de Clarence-Rockland soit autorisé à renouveler les municipalités de La Nation et de Casselman concernant le renouvellement de ces ententes, tel que recommandé au rapport no. FIRE2026-001.

ADOPTÉE

e. Mise à jour de la politique relative à l'utilisation des ressources municipales

Proposée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

Appuyée par Stéphane Fournier

QUE le Comité plénier recommande que le conseil adopte la Politique sur l'utilisation des ressources municipales POL1000.3-2601, tel que recommandé au rapport CLERK2026-02.

ADOPTÉE

11. Rapport du comité plénier

Le maire Mario Zanth explique que les items discutés en comité plénier seront considérés lors de la prochaine réunion régulière du conseil.

12. Items des membres du Conseil

12.1 Résolution proposé par conseiller Grimard et secondé par conseiller Fournier visant à ajouter la cérémonie du Jour du Souvenirs organisé par la Légion comme événement significatif au programme des subventions municipales

Conseiller Cyr demande d'amender la résolution pour ajouter également la Journée nationale des anciens combattants autochtones, du 8 novembre, comme « événement signature ».

Aucune objection de la part du conseil pour cette ajout.

RÉSOLUTION 2026-04

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Stephane Fournier

ATTENDU QUE la Légion de Clarence-Rockland est responsable d'organiser annuellement la cérémonie du Jour du Souvenir, laquelle se déroule en grande partie à l'hôtel de ville de la Cité de Clarence-Rockland;

ATTENDU QUE la cérémonie du Jour du Souvenir constitue un événement annuel marquant dans notre ville, mais ne figure pas actuellement sur la liste des « Événements Signature » selon la Politique du programme de subventions municipales;

ATTENDU QUE chaque année, la Cité de Clarence-Rockland agit comme partenaire en offrant un soutien technique et logistique « en nature », incluant la fermeture de voies publiques et l'installation d'équipements municipaux;

QU'IL SOIT RÉSOLU qu'avec le consentement de la Légion de Clarence-Rockland, la cérémonie du Jour du Souvenir soit incluse comme « Événement Signature » conformément à la Politique du programme de subventions municipales, afin de couvrir les coûts liés au soutien offert par le personnel de la Cité;

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le conseil municipal mandate l'administration à dresser la liste des services requis par la Légion ainsi que les coûts nécessaires pour assurer un déroulement efficace et sécuritaire de cette cérémonie, afin d'honorer toutes les personnes de notre communauté qui ont servi notre pays.

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que la cérémonie de la Journée nationale des anciens combattants autochtones, qui a lieu chaque année le 8 novembre,

soit également incluse comme « événement signature » dans le cadre de la politique du programme de subventions municipales.

ADOPTÉE, telle que modifiée

13. Items par consentement

RÉSOLUTION 2026-05

Proposée par Stephane Fournier

Appuyée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 21 janvier 2026, soient adoptés :

13.1 Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du conseil du 10 décembre 2025

13.2 Réception des bulletins de correspondance hebdomadaire pour le mois de décembre 2025

13.3 Résolution pour approuver les salaires payés du 9 novembre au 6 décembre 2025

13.4 Résolution pour approuver les comptes payés du 28 novembre 2025 au 8 janvier 2026

13.5 Résolution visant à autoriser des réductions de taxes en vertu des articles 357-358 de la Loi sur les municipalités

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement dans le cadre de la résolution 2026-05 :

13.1 *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion régulière du conseil du 10 décembre 2025, soit adopté.*

13.2 *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les bulletins de correspondance no. 2025-49, 2025-50 et 2025-51, soient reçus et déposés en filière.*

13.3 *QU'IL SOIT RÉSOLU que les salaires payés pour la période du 9 novembre 2025, au 6 décembre 2025, au montant brut de 1 454 074,65 \$, et au montant net de 1 058 095,86 \$, soient adoptés tel que recommandé.*

13.4 *QU'IL SOIT RÉSOLU que les comptes payés pour la période du 28 novembre 2025, au 8 janvier 2026, au montant de 12 660 909,22 \$, soient adoptés tel que recommandé.*

13.5 *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil adopte les réductions de taxes au montant de 5,334,21 \$, étant la part de la Cité de Clarence-Rockland, en vertu des sections 357 & 358 de la Loi sur les municipalités, contre les propriétés foncières décrites dans la cédule « A » du rapport numéro FIN2026-01.*

13.6 Les recommandations suivantes du comité plénier du 10 décembre 2025 :

a. Résolution visant à adopter la mise à jour du plan directeur pour le transport multimodal

Suivant des questions, Julian Lenhart explique que dans la pratique, seulement le sommaire des plans maîtres sont fait dans les deux langues.

Pierre Voisine ajoute que le plan maître est un rapport très technique et volumineux et si nous demandons que celui-ci soit traduit, nous regardons à des coûts énormes et cela limitera le nombre de compagnie qui postule pour faire les rapports.

RÉSOLUTION 2026-06

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la mise à jour du plan directeur de transports multimodal daté de septembre 2025, et présenté au rapport no. TP2025-004, soit adopté.

ADOPTÉE

14. Rapports des Comités/Services

14.1 2026-02 visant à modifier le règlement de zonage 2016-10, pour rezoner la propriété située au 2737, chemin du Lac

RÉSOLUTION 2026-07

Proposée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

Appuyée par Diane Choinière

QUE le règlement 2026-02, visant à modifier le Règlement de zonage no 2016-10, pour rezoner la propriété située au 2737, chemin du Lac d'« Agricole (AG) » à « Agricole – Exception 33 (AG-33) » afin de permettre la construction d'une

unité d'habitation supplémentaire détachée, d'accroître la hauteur maximale permise pour cette unité de 4,0 m à 11,0 m, d'augmenter le nombre maximal de chambres à coucher combinées sur le terrain de 4 à 7, et d'établir des distances minimales de séparation (DMS) spécifiques par rapport aux bâtiments d'élevage avoisinants, soit adopté.

ADOPTÉE

15. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2026-08

Proposée par Stephane Fournier

Appuyée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements suivants soient adoptés :

15.1 2026-01 visant à autoriser la signature d'une entente municipale relative aux immobilisations et une entente de location et d'exploitation avec 14802888 Canada Inc. pour la gare de Bourget

15.2 Règlement bougé à l'item 14.1

15.3 2026-03 visant à amender le règlement de Zonage 2016-10 afin de modifier la catégorie de zonage pour une partie du terrain situé au 3054, chemin Gagne

15.4 2026-04 visant à amender le règlement de Zonage 2016-10 afin de modifier la catégorie de zonage pour une partie du lot 5, concession 6, partie 1 et 2 sur le plan de référence 50R-11467 - rue Labonté

15.5 2026-05 visant à désigner les terrains non assujettis au contrôle des lotissements partiels, pour le bloc 55 du plan 50M-386

15.6 2026-07 visant à adopter la convention collective 2024-2026 avec l'Association des pompiers professionnels de Clarence-Rockland, locale 4987

ADOPTÉE

16. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2026-09

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Kyle Cyr

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no 2026-06, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 21 janvier 2026, soit adopté.

ADOPTÉE

17. Ajournement

Le maire Mario Zanth lève l'assemblée à 20h50.

Mario Zanth, Maire

Karine McCulloch, Greffière adjointe